

**# PLUS DE BUDGET**  
**POUR LES ACTIVITÉS SOCIALES & CULTURELLES**

Pour la CFE-CGC, c'est une évidence :

**100 % du budget géré par 100 % de vos élus locaux, pour des prestations 100 % équitables et transparentes.**

Constants dans leurs convictions comme dans leurs actions, **vos élus CFE-CGC ont proposé au vote du CSE BGNP Ouest, le 11 décembre 2025, la mesure suivante :**

**Le transfert de 10 % des reliquats du budget de fonctionnement vers le budget local des Activités Sociales et Culturelles (ASC).**

**POURQUOI CETTE PROPOSITION ?**

Le Code du travail prévoit que le CSE peut, par délibération, transférer jusqu'à 10 % de son reliquat annuel du budget de fonctionnement vers le budget des ASC.

**Contrepartie :**

En cas d'utilisation de cette possibilité, le CSE ne peut plus demander à La Poste de prendre en charge la part employeur des expertises légales si le budget de fonctionnement devenait insuffisant.

**L'OBJECTIF DE LA CFE-CGC**

Utiliser entre 35 000 € et 40 000 € d'excédents du budget de fonctionnement 2025 afin d'en faire bénéficier directement les postiers de la DDR BGNP Ouest, à travers des activités :

- culturelles
- sportives
- de loisirs

# RÉSULTAT DU VOTE

• Pour : 7 (CFE-CGC / CFTC)

• Contre : 22

• Abstentions : 0

SANS COMMENTAIRE, TOUT EST DIT !



NOS ENGAGEMENTS RESTENT  
LES MÊMES :

Nous respectons **vos priorités**

Nous respectons **vos choix**

Nous disons **ce que nous faisons**

Nous faisons **ce que nous disons**



100%  
CADRES

100%  
VOUS

CFE  
CGC  
Groupe La Poste